



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Avenir du projet de train de nuit Cévennes Auvergne

Question écrite n° 9760

Texte de la question

Mme Christine Pires Beaune attire l'attention de M. le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires au sujet du train de nuit Cévennes Auvergne. Le collectif « Oui au train de nuit Cévennes Auvergne » échange régulièrement à ce sujet avec la direction générale des infrastructures, des transports et de la mer (DGITM). En l'état actuel des discussions et eu égard aux éléments du rapport qui sera présenté aux parlementaires et qui ont été révélés par voie de presse, il semble que les lignes de trains de nuit s'appuieront uniquement sur des « corridors » démographiques et économiques, ce qui exclut le Massif central. Les critères considérés (poids économique et bassins de population) ne laissent aucune place à la notion d'aménagement du territoire ni à celle d'équilibre des bassins de population et de vie. Plus encore, le critère de la pérennité des infrastructures à dix ans semble être pris en compte, amenant la DGITM à exclure les deux lignes du Cévenol et de l'Aubrac qui n'y répondraient pas. Aucune proposition ne serait faite pour le cœur et le sud du Massif central alors que ces territoires accueilleraient un temps un train de nuit Marseille - Clermont-Ferrand - Paris. Il semble que c'est une vision trouble pour l'avenir des lignes qui empêche leur développement et la mise en place d'un train de nuit. Le Massif central paie l'absence de travaux de modernisation complète des lignes du Cévenol et de l'Aubrac. Pourtant, la rénovation de ces lignes est indispensable pour éviter leur fermeture et permettre un meilleur service de jour et le retour des trains de nuit. Aussi, elle lui demande de bien vouloir indiquer la vision du Gouvernement s'agissant des lignes de transports ferroviaires desservant le cœur et le sud du Massif central et de préciser la position du Gouvernement s'agissant d'un projet de train de nuit Cévennes Auvergne, alors que ces territoires souffrent de leur enclavement en raison d'un manque criant d'investissements dans les infrastructures ferroviaires.

Texte de la réponse

Le train de nuit peut constituer, parmi les différents modes de transport, une réponse à la fois écologiquement vertueuse et socialement accessible, aux enjeux d'un aménagement équilibré des territoires. Dans le prolongement de la transmission au Parlement de l'étude sur le développement de nouvelles offres de trains d'équilibre du territoire prévue par la loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019, l'action du Gouvernement s'est traduite par l'ouverture de trois nouvelles lignes de nuit Paris-Nice, Paris-Tarbes-Lourdes et, dernièrement, Paris-Aurillac. Aujourd'hui, la priorité est d'assurer le remplacement du matériel roulant utilisé, qui atteint plus de 45 ans et n'est plus en mesure de répondre aux attentes des usagers en matière de services, de confort et d'accessibilité. Le renouvellement du matériel roulant, dont le Gouvernement est en train d'étudier les modalités, concernera en premier lieu les lignes de nuit existantes. Une réflexion pourra être menée ultérieurement sur la mise en service de nouvelles dessertes de nuit à l'issue de cette première phase.

Données clés

Auteur : [Mme Christine Pires Beaune](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (2^e circonscription) - Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe NUPES)

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9760

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Transition écologique et cohésion des territoires

Ministère attributaire : [Transports](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 juillet 2023](#), page 6077

Réponse publiée au JO le : [11 juin 2024](#), page 4928